Cinquante-sixième année. - N ° 249 A Vendredi 23 décembre 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1965

38 – ISÈRE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Jugement d'ouverture

Date : 14 décembre 2022.
Jugement d'ouverture de liquidation judiciaire.
750 389 363 RCS Grenoble.
CAMMARATA (Maryse Gemma).
Nom d'usage : CAMMARATA.
Enseigne : Piu Di Prima.
Activité : restauration rapide de spécialité italienne sur place et à emporter. la vente de boissons. livraison à domicile. traiteur..
Adresse : 24, avenue du Vercors, 38600 Fontaine.
Complément de jugement : Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée en application du III de l'article L681-2 du code de commerce à l'égard de Madame Maryse CAMMARATA, entrepreneur individuel, date de cessation des paiements le 1 mars 2022, désignant liquidateur Maître Roumezi Christophe 9 bis rue de New York 38000 Grenoble. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la présente publication.